

Concerne : révision de l'ordonnance sur les mouvements de déchets OMoD

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel a pris connaissance de la mise en consultation susmentionnée et vous remercie de lui donner la possibilité d'exprimer son avis sur les modifications proposées.

Globalement, nous saluons favorablement cette révision qui apporte une amélioration concrète sur la classification des déchets et leurs filières d'élimination. Cette clarification rend plus cohérente la législation actuelle, notamment au niveau des déchets de matériaux d'excavation, terres et déblais fortement pollués.

De surcroît, l'aide à l'exécution élaborée par l'OFEV dans ce domaine aidera assurément les autorités cantonales dans leurs tâches ainsi que les entreprises actives dans le traitement des déchets.

Comme autre principale modification, nous notons positivement l'allègement administratif touchant tous les acteurs liés aux mouvements transfrontières de déchets. L'échange informatisé des données dans ce domaine est devenu à notre sens indispensable au vu du nombre toujours plus important de déchets importés et exportés. Nous relevons également qu'il est important que la Suisse participe activement au projet <<EUDIN>> pour lequel elle a été consultée. Nous formulons nos souhaits pour qu'un système informatisé d'échanges de données entre les pays concernés soit performant et simple d'utilisation tout en étant compatible avec ce qui a déjà été mis en œuvre par l'OFEV.

Nous vous remercions de nous avoir associés à cette révision par le biais de cette consultation et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 17 juin 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND